



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 7 MAI 2021 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l’article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-et-un, le 7 mai, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s’est réuni, dans l’Espace Marcel RESTOUT, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BOUGAULT Rémi.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

Madame la Présidente constatant le quorum, déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

L’ordre du jour est conforme à la convocation :

Approbation du procès-verbal du 19 mars 2021

I. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Ouverture d’un poste d’ingénieur et fermeture d’un poste de technicien principal 1ère classe
- Prévention des conflits d’intérêt
- Processus des élections professionnelles CT et CHSCT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- Aides aux familles pour impayés de gaz propane

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2021
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 3èmes Tranches de travaux 2021
- Diagnostics des installations d'éclairage Public

II. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Actualités
- Echéances 2021

Le Bureau Syndical approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 19 mars dernier.

2021-03/BS/DB-01

Ouverture d'un poste d'ingénieur et fermeture d'un poste de technicien principal 1ère classe

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de clôturer un poste de technicien principal 1ère classe (catégorie B de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juin 2021 ;*
- *DECIDE d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial (catégorie A de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juin 2021 ;*
- *DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;*
- *DECIDE d'adapter en conséquence le tableau des effectifs au 1er juin 2021 ;*
- *CHARGE Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-02

Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 6 projets proposés, d'un montant de 135 478,62 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 80 814,67 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-03

Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 13 projets proposés, d'un montant total de 111 001,17 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 64 526,69 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-04

Soutiens financiers à la rénovation énergétique – INHARI – Les Monts d'Aunay et Aurseulles

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *REFUSE l'attribution d'aides pour les dossiers situés sur les communes des Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Audon) et d'Aurseulles (Anctoville), au motif qu'ils ne répondent pas aux critères de précarité énergétique tels que définis par le syndicat ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-05

Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Hérouville-Saint-Clair et Mouen

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 550 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune d'Hérouville Saint Clair et une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Mouen ;*
- *DIT que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-06

Aides aux familles - Soutien financier pour impayé de gaz - CCAS d'ORBEC - 1

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 200 € pour cette famille résidant à Orbec et qui réglera le solde de sa créance d'un montant de 231.42 € à son fournisseur sous forme de mensualités ;*
- *DECIDE d'adopter la convention proposée ;*
- *DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-07

Aides aux familles - Soutien financier pour impayé de gaz - CCAS d'ORBEC - 2

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide de 63.62 € pour cette famille résidant à Orbec ;
- DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-03/BS/DB-08

Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (19 projets, pour un montant de 332 726 € HT, dont 55 825 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 276 901 € HT consacrés aux extensions proprement dites) ;
- DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581-Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-03/BS/DB-09

Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (15 projets, pour un montant de 192 255 € HT) ;
- DIRE que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget Principal 2021 ;
- CHARGER Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-03/BS/DB-10

Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune de VILLERS-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné des réseaux "Secteur Bosquet phase 4 - rue Convers et Castelnaud"

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de VILLERS-SUR-MER décrite en séance ;
- DECIDE d'adopter la convention proposée ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-03/BS/DB-11

Convention avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales - POTIGNY et SAINT-MANVIEU-NORREY

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter les deux conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 94 991,50 € ;*
- *DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-12

Programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public - 3ème tranche 2021

A noter que Monsieur Jean LEPAULMIER, maire-adjoint de Bayeux, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée (2 dossiers pour un montant total de 121 911,80 € TTC) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-13

Diagnosics des installations d'éclairage public de SANNERVILLE et le MESNIL VILLEMENT

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la mise en œuvre des diagnostics des installations d'éclairage public proposés pour les communes de SANNERVILLE et du MESNIL-VILLEMENT ;*
- *APPROUVE la signature des conventions correspondantes ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-03/BS/DB-14

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre à l'entreprise TOPO ETUDES ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 3 de l'accord-cadre à l'entreprise TOPO ETUDES ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

Transferts de compétences : La Vespière-Friardel (Eclairage Public : option 100% lumière), Landelles-et-Coupigny (Energies Renouvelables)

A noter que Monsieur Denis CHÉRON, conseiller municipal de La Vespière-Friardel, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

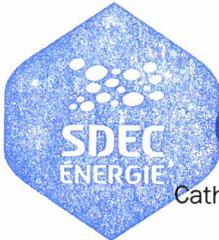
- ACTE l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune de La Vespière-Friardel dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Landelles-et-Coupigny, portant sur la mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le chauffage de la salle polyvalente, de la mairie et des écoles de la commune ;
- ACTE de la valeur de l'actif avant le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Landelles-et-Coupigny à 0 € ;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 12h15.

La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE



Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.